

Travail de la commission

AGE 10 mai 2021 - Les membres de la commission ont vraiment envie que ce processus se passe au mieux, ils ont rencontré un facilitateur mandaté pour nous accompagner, identifier la base légale de notre démarche et notre marge de décision.

Il est difficile de prendre des décisions consensuelles car il y a des intérêts différents. Le facilitateur contacté propose de prendre le temps le temps d'approfondir le sujet et de se positionner avec 6 degrés. Processus de consultation. On avance et on est confiant.

AGE 14 avril 2021 - Asya présente les points d'avancement de la commission :

- Rappel que les pressions exercées sur les membres ou la commission ne sont pas acceptables.
- Rencontres avec les personnes souhaitant faire part de leur ressentis/suggestions/remarques ont eu lieu. La commission les remercie pour ces échanges.
- Préparation du processus commun autour du règlement d'attribution. Ce moment sera important pour Polygones, afin de s'engager tous ensemble à l'écriture et l'adoption des critères d'attribution que l'on souhaite pour notre coopérative.
- Une AG sera dédiée à cela avec le souhait d'un facilitateur externe. Le règlement édité par la commission sera envoyé aux membres en amont.

AGE 8 mars 2021 - Par tirage au sort, Fanny, Edmée, Jacques, Sophie, Assia sont membres du groupe. Pour le moment, il n'y a qu'un article dans les statuts de la coopérative. La commission travaille actuellement sur les critères pour constituer le règlement d'attribution. La commission a également fait appel à d'autres coopératives participatives pour avoir leur règlement d'attribution et ainsi pouvoir constituer le nôtre. L'Office du logement (OLO) a également été contacté. La commission fera une proposition de règlement d'attribution à l'AG au plus vite pour approbation. La proposition sera envoyée à l'avance.

L'OLO devra aussi accepter ce règlement. Toute famille qui change d'appartement doit refaire un dossier à l'OLO. Tout changement au sein d'un foyer (nombre de personnes au sein du foyer, changement de salaire, etc) doit être annoncé à l'OLO. Le groupe précise qu'il est conscient de l'importance de la tâche.

Revision #2

Created 7 June 2021 19:34:58 by David

Updated 7 June 2021 20:35:12 by David